

FICHE ENFANT			
NOM D'USAGE :		PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :		SEXE :	<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
LIEU DE NAISSANCE :		PAYS :	
ADRESSE DE L'ÉLÈVE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	

INSCRIPTION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022/2023									
Classe fréquentée : (cocher la case appropriée)									
MATERNELLE				ÉLÉMENTAIRE					
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	CLIS

Je souhaite inscrire mon enfant dans l'école de mon périmètre scolaire : OUI NON

DEMANDE D'OUVERTURE DES DROITS D'ACCÈS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023		
RESTAURATION Service disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis <input type="checkbox"/>	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE Service disponible le matin et le soir des jours de classe <input type="checkbox"/>	RENSEIGNEMENTS AUPRES DE LA MAIRIE DE PESSAC <i>Pour ces deux services, les réservations, modifications et annulations sont assurées par la famille sur le portail de la Mairie de Pessac selon leurs indications</i>
CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI Service disponible les mercredis en période scolaire sur réservation <input type="checkbox"/>	CENTRE DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES Service disponible en période de vacances scolaires du lundi au vendredi sur réservation <input type="checkbox"/>	<i>Les réservations aux centres de loisirs de Cestas sont ouvertes par cycle, de vacances à vacances, sur le site internet de la mairie de Cestas, www.mairie-cestas.fr ou https://cestas.cartepius.fr Les identifiant et mot de passe provisoire de votre Compte Famille sont indiqués sur le courrier de confirmation adressé courant juin.</i>
L'ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS (MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES) EST POSSIBLE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES.		
PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) À PRÉVOIR	<input type="checkbox"/>	<i>Pour tout enfant présentant des problèmes de santé et/ou d'allergie alimentaire, un PAI doit être conclu entre les parents, la mairie, le directeur d'école et le médecin scolaire.</i>

ASSURANCE - Attestation de votre assureur à transmettre à partir du 15 juin sur le Portail Famille L'enfant doit IMPÉRATIVEMENT être couvert par une assurance responsabilité civile accident corporel sur la période de l'année scolaire.

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE ASSURANT LA RÉSERVATION ET LE PAIEMENT DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES (cochez la case correspondante)		
	<input type="checkbox"/> 1 SEUL COMPTE	<input type="checkbox"/> 2 COMPTES SÉPARÉS (en cas de garde alternée uniquement)
NOM DU TITULAIRE

Réservé au sce Éducation

C+	
AA	
NU	

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S) :

REPRÉSENTANT LEGAL

REPRÉSENTANT LEGAL